



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

Réf.: SCBD/SEL/JS/dm/79273

27 mars 2012

NOTIFICATION¹

Calendrier 2012 des ateliers infrarégionaux pour les représentants des communautés autochtones et locales avec le soutien financier des gouvernements de l'Espagne et du Japon

Madame/Monsieur,

À l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Parties ont entrepris de respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques.

Cet engagement et autres dispositions connexes de la Convention ont mené à un riche corpus de décisions demandant le renforcement des capacités des communautés autochtones et locales afin d'assurer leur participation effective aux processus de la Convention. Les décisions les plus récentes comprennent :

1. La décision IX 13 D, concernant le Plan d'action pour la rétention des savoirs traditionnels, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, dans laquelle les Parties ont décidé que, dans les futurs travaux sur le plan d'action, la priorité devrait être accordée à la section E visant le renforcement des capacités; et
2. La décision X, 40 A, concernant les mécanismes destinés à promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention, dans laquelle les Parties ont décidé d'*encourager* le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de faciliter l'application effective des décisions sur le renforcement des capacités¹ au moyen d'ateliers qui utilisent une méthode assurant la

¹ Voir les décisions IX/13 D et E, les décisions VIII/5 B et C, l'annexe de la décision VII/16 et la tâche 4 de l'annexe II de la décision V/16.

Aux Points focaux CDB et Points focaux CIPN, communautés autochtones et locales, organisations internationales, et parties prenantes pertinentes

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



**Convention sur la
diversité biologique**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 10

formation des formateurs et qui sont ouverts à toutes les régions, dans le but d'augmenter le nombre de représentants des communautés autochtones et locales, en particulier des femmes, qui sont au courant des travaux de la Convention et y participent, y compris son application aux niveaux national et local.

Conformément aux décisions ci-haut, et avec les plus sincères remerciements au soutien financier généreux des gouvernements de l'Espagne et du Japon et du *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH, il me fait plaisir d'annoncer que le Secrétariat de la CDB organise une série d'ateliers régionaux de renforcement des capacités pour les régions de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), de l'Afrique et de l'Asie/Pacifique, en collaboration avec des partenaires régionaux.

Ces ateliers régionaux visent à augmenter le nombre de représentants des communautés autochtones et locales, en mettant l'accent sur les femmes, impliqués de façon efficace dans les processus de la Convention, ainsi qu'à renforcer leur capacité à le faire. Ces ateliers régionaux se concentreront sur les articles 8 j), 10 c) et les dispositions connexes, ainsi que le Protocole de Nagoya, et tenteront de préparer les communautés autochtones et locales pour la onzième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Hyderabad, en Inde, les 8-19 octobre 2012.

Un calendrier provisoire de la série d'ateliers pour 2012 est joint à la présente. Une notification supplémentaire sera diffusée pour chaque atelier, approximativement trois mois avant la tenue de l'atelier, demandant les nominations des organisations communautaires autochtones et locales. Les organisations communautaires autochtones et locales sont fortement encouragées à désigner des formateurs des communautés autochtones et locales pour aider à renforcer la méthode assurant la formation des formateurs des ateliers, afin de diffuser davantage l'information au moyen des réseaux des communautés autochtones et locales dans chacune des infrarégions. Le Secrétariat attend avec impatience de recevoir les nominations en temps voulu.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Pièce jointe

Annexe
Calendrier provisoire 2012 pour les ateliers régionaux

Région	Lieu	Date
Afrique	Bujumbura, Burundi	11-14 juin 2012
Asie/Pacifique	Changmai, Thaïlande	9-12 juillet 2012
Amérique latine et les Caraïbes	Asuncion, Paraguay	13-18 août 2012